

## Décret du 23 décembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement

NOR : HRUX2434811D

Le Président de la République,  
Vu l'article 8 de la Constitution ;  
Vu le décret du 13 décembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;  
Sur proposition du Premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont nommés ministres :

Mme Elisabeth BORNE, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

M. Manuel VALLS, ministre d'Etat, ministre des outre-mer ;

M. Gérard DARMANIN, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. Bruno RETAILLEAU, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur ;

Mme Catherine VAUTRIN, ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;

M. Eric LOMBARD, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

M. Sébastien LECORNU, ministre des armées ;

Mme Rachida DATI, ministre de la culture ;

M. François REBSAMEN, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ;

M. Jean-Noël BARROT, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;

Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche ;

Mme Annie GENEVARD, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

M. Laurent MARCANGELI, ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification ;

Mme Marie BARSACQ, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

**Art. 2.** – Sont nommés ministres délégués auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres :

M. Patrick MIGNOLA, chargé des relations avec le Parlement ;

Mme Sophie PRIMAS, porte-parole du Gouvernement.

**Art. 3.** – Sont nommés et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

Auprès du Premier ministre :

Mme Aurore BERGÉ, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ;

– Auprès de la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

M. Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

– Auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur :

M. François-Noël BUFFET, ministre ;

– Auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles :

Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET, ministre chargée du travail et de l'emploi ;

M. Yannick NEUDER, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins ;

Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap ;

– Auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre chargée des comptes publics ;

M. Marc FERRACCI, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie ;

Mme Véronique LOUWAGIE, ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire ;

Mme Clara CHAPPAZ, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique ;

Mme Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du tourisme ;

– Auprès du ministre des armées :

Mme Patricia MIRALLÈS, ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants ;

– Auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation :

Mme Valérie LÉTARD, ministre chargée du logement ;

M. Philippe TABAROT, ministre chargé des transports ;  
Mme Françoise GATEL, ministre déléguée chargée de la ruralité ;  
Mme Juliette MÉADEL, ministre déléguée chargée de la ville ;

– Au près du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

M. Benjamin HADDAD, ministre délégué chargé de l'Europe ;  
M. Laurent SAINT-MARTIN, ministre délégué chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger ;  
M. Thani MOHAMED SOILHI, ministre délégué chargé de la francophonie et des partenariats internationaux.

**Art. 4.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 décembre 2024.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

FRANÇOIS BAYROU